

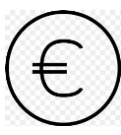














Niv. 3	CAP	Métiers de l'Agriculture
 <p>PREREQUIS</p>	<p>Prérequis</p>	<p>L'entrée en Apprentissage nécessite d'avoir au moins 16 ans ou de sortir de 3^{ème} et 15 ans dans l'année civile de début de formation. Un niveau DNB/CFG est requis Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial. Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ». Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.</p>
	<p>Délai d'accès</p>	<p>Début de formation début Septembre si contrat signé. Pré-inscription à partir de février. RDV validation du projet (réponses sous un mois). Inscription à l'obtention d'une fiche d'engagement d'un employeur.</p>
	<p>Tarif</p>	<p>Formation gratuite pour l'apprenti, coûts de formation pris en charge par l'OPCO. Frais annexe : foyer 10€ Restauration midi : 33,25 €/semaine (aide de 3€/repas) Hébergement + restauration : 59,85 €/semaine (aide de 6€/nuitées) Apprenti salarié de son employeur selon barème en vigueur.</p>
	<p>Durée</p>	<p>Formation de 910h sur 2 ans 26 semaines en UFA sur 2 ans 67 semaines chez le maître d'apprentissage sur 2 ans</p>
	<p>Objectifs</p>	<p>Le titulaire du CAP agricole Métiers de l'Agriculture travaille dans différents types d'exploitations agricoles : élevage, culture céréalière, En Productions Animales, le diplômé pratique l'élevage (Ruminants). Il s'occupe de l'alimentation, de l'entretien et du suivi sanitaire du troupeau. En Productions Végétales, le diplômé travaille les sols : prépare les parcelles, procède aux plantations des semis, surveille la croissance et la protection des végétaux par l'emploi de fertilisants, de produits phytosanitaires. Il récolte et conditionne des produits.</p>
	<p>Aptitude</p>	<p>Être capable d'expliciter le geste professionnel ou d'argumenter un acte de vie professionnelle ou citoyenne.</p>
	<p>Compétences</p>	<p>Modules généraux (Français, Maths, Anglais, Histoire-Géographie-Education socioculturelle, EPS, biologie humaine) MG1 Agir dans des situations de la vie sociale MG2 Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction de la personne MG3 Interagir avec son environnement social Modules professionnels (Économie, Sciences Physiques, Agronomie, Zootechnie, Machinisme, Phytotechnie) MP1 Insertion du salarié dans l'entreprise MP2 Maintenance des matériels, installations et bâtiments MP3 Techniques et pratiques professionnelles MIP Module d'initiatives professionnelles</p>
	<p>Méthodes mobilisées</p>	<p>Formation en alternance, avec un calendrier adapté au secteur professionnel.</p>

	Méthodes mobilisées	Pédagogie basée sur les situations de travail en entreprise facilitant le transfert des apprentissages et l'appropriation des concepts.
	Modalité d'évaluation	Évaluation par formatifs (contrôles) tout au long de la formation avec accès via EcoleDirecte et émission d'un bulletin semestriel vers employeur et famille. Certification par des Contrôles Continus en cours de Formation (CCF) et par une Epreuve Terminale en juin de la dernière année.
	Accessibilité	Toutes les fonctions de l'établissement sont accessibles aux PMR. Une référente BEP-ASH, en lien avec la famille et l'équipe pédagogique répond aux spécificités des différentes notions de handicap. L'accès à la formation est aussi assujéti à l'aval de la médecine du travail pour tel ou tel poste relevant de la formation visée.
	Poursuite d'étude	<ul style="list-style-type: none"> • Mention Complémentaire (MC) • Certificat de spécialité (CS) • Brevet professionnel (BP) • Bac professionnel Bac Pro (via une 2^{nde} ou une 1^{ère})

  	Contact	<p style="text-align: center;"> UFA du Lycée St Clair 29 Rue de Rennes – BP 13 44590 DERVAL 02.40.07.75.02 ufa.derval@cneap.fr </p>
---	----------------	---